



Étude de faisabilité sur les retenues hivernales

Compte rendu du Comité Inter-territoires

#3

à l'Espace Bayssan à Béziers
le 17 octobre 2024



CCE&C



IDÉES
COMMUNES



Sommaire

Introduction	3
Rappel des objectifs et du déroulé de la rencontre.....	3
L'objectif du Comité Inter-territoires et des rencontres proposées	3
Le déroulé de la rencontre du 17 octobre	4
Introduction par Yvon Pellet	5
Séquence n°1 : Les avancées de l'étude	6
Présentation	6
Échanges	7
Séquence n°2 : L'analyse économique et financière	11
Présentation	11
Échanges	12
Séquence 3 : Les prochaines étapes.....	14
Conclusion	15

Introduction

Rappel des objectifs et du déroulé de la rencontre

L'objectif du Comité Inter-territoires et des rencontres proposées

L'objectif du Comité Inter-territoires est d'amorcer un travail collectif autour de la faisabilité en de retenues hivernales en associant, à l'échelle des 3 territoires étudiés à ce stade, des représentants des différentes parties prenantes concernées : le monde agricole, les associations et le monde de la recherche, les collectivités, institutions et partenaires publics.

Une première rencontre a eu lieu le **12 octobre 2023**, avec pour objectif de **formaliser et prioriser les enjeux** vis-à-vis de l'étude en cours, mais aussi de permettre de les partager pour identifier quels sont les points de convergence et de divergence.

La deuxième rencontre s'est tenue le **27 novembre 2023**. Son objectif était **d'identifier collectivement les pistes de solutions** concrètes pouvant être menées dans le cadre du projet, qu'elles existent déjà ou qu'elles soient à inventer, puis de formaliser et d'organiser une série de propositions qui seront ensuite étudiées par les équipes dédiées au projet.

3 thématiques étaient abordées, élaborées sur la base des échanges du 1er Comité Inter-territoires :

- **Accompagner l'évolution du modèle agricole** : Dans le cadre du projet de retenues, qu'est ce qui pourrait être fait pour accompagner la mise en place de pratiques vertueuses et économes en eau ? pour accompagner des projets de diversification vers des cultures adaptées au climat futur pour développer des cultures alimentaires ? pour maintenir une agriculture locale, vivante et de qualité ?
- **Proposer une gouvernance du projet** : Comment assurer l'équité d'accès à l'eau ? Quelles règles d'accès, de gestion et d'utilisation de ces potentielles retenues ? Quelles modalités de suivi et d'évaluation ?
- **Gérer les impacts environnementaux et humains du projet** : Comment minimiser au maximum les impacts négatifs mais aussi développer autant que possible les apports positifs et qualitatifs tout en tenant compte des contraintes techniques associées à ce type d'ouvrage ?



L'ensemble des propositions faites le 27 novembre ont été étudiées par les équipes du Département et leurs partenaires techniques.

L'objectif du troisième Comité Inter-territoires du **17 octobre 2024** était de **présenter les avancées de l'étude et de faire un retour auprès des membres du Comité Inter-territoires** sur leurs propositions en précisant celles qui trouvent dès aujourd'hui des réponses dans le cadre des études menées et celles qui permettront d'enrichir les réflexions à venir dans le cadre de la poursuite des études.

Le déroulé de la rencontre du 17 octobre 2024

La réunion du 17 octobre était organisée en 3 séquences :

- Une première séquence de **présentation du bilan de la concertation menée, des avancées des études et des esquisses de photomontage** suivi d'un **temps d'échanges** ;
- Une deuxième séquence de **présentation des avancées des études économiques** suivie d'un **temps d'échanges** ;
- Une troisième séquence relative aux conditions de poursuite du travail avec le Comité inter-territoires.

Pour échanger lors de la rencontre, la méthode proposée était celle du cercle Samoan :

- Les participants étaient répartis en 2 cercles : un cercle de discussion de 5 places, et un cercle d'écoute.
- Les personnes du cercle d'écoute étaient invitées à rejoindre le cercle de discussion pour poser leurs questions et échanger avec différents participants (équipes du Conseil Départemental ou autres membres du Conseil Inter-territoires) avant de rejoindre le cercle d'écoute pour laisser la place à un maximum d'interventions.



Introduction par Yvon Pellet – Vice-président du Département délégué à l'économie agricole et à l'aménagement rural

« Ce troisième comité inter-territoires fait suite aux 3 comités locaux de concertations et aux 3 réunions publiques tenus en 2023 et 2024, aux réunions avec les riverains, les caves coopératives, l'appellation Picpoul, le collectif Coord'Eau, les Commissions Locales de l'Eau de l'Hérault, de l'Orb-Libron, et de l'Astien ainsi qu'une Foire aux Questions mise en ligne sur le site du Département et actualisée au fil de l'avancée de l'étude.

Toutes ces actions montrent la réelle volonté de dialogue du Département à propos de cette étude de faisabilité, et ce, depuis l'élaboration de Hérault Irrigation.

L'objectif est d'ailleurs aujourd'hui de répondre aux suggestions que vous avez exprimées en novembre 2023, de vous apporter nos réponses, toujours dans un cadre bienveillant et respectueux d'écoute et de dialogue, qui sont les maîtres mots de notre Département, de son président Kléber Mesquida et l'ensemble des services associés »

Pour rappel sur les 27 propositions du Comité Inter-territoires du 27 novembre 2023 (Cf. Compte rendu CIT#2 : [Heraul.fr /Etude-retenues-hivernales-Compte-rendu-du-CIT-n-2-1.pdf](https://heraul.fr/Etude-retenues-hivernales-Compte-rendu-du-CIT-n-2-1.pdf) :

- 14 trouvent des réponses dans l'étude en cours ;
- 12 qui sont à approfondir lors de la poursuite des études
- 6 sont à aborder dans un cadre plus large (notamment la diversification agricole).



Séquence n°1

Les avancées de l'étude

Présentation

La première séquence de présentation avait pour objectifs de répondre aux questionnements exprimés par le Comité Inter-territoires autour :

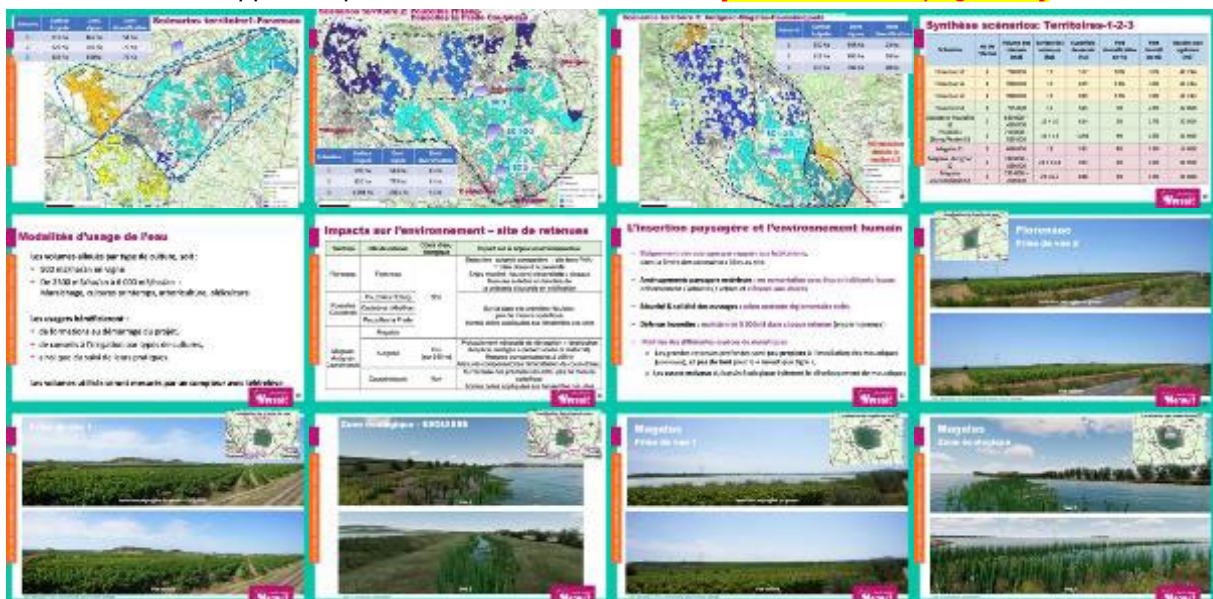
- Du souhait de qualification plus précise des **potentiels de diversification** sur les territoires concernés par les études
- De la manière dont ont été élaborés techniquement **les scénarios** : *prise en compte des évolutions climatiques et des changements de pratique, des cultures irriguées par ces retenues, des alternatives aux solutions de stockage, des autres usages potentiels de l'eau*
- De la **conception de l'ouvrage** en tant que tel : *éloignement des habitations, intégration paysagère, limitation des impacts sur la faune*

Ont ainsi été présentés :

- Les 3 scénarios élaborés sur chaque territoire, en indiquant pour chacun les surfaces potentiellement irriguées en vignes et en diversification
- Un tableau de synthèse des données sur tous les scénarios, permettant d'appréhender pour chacun les caractéristiques des retenues projetées, la localisation de parcelles agricoles et non agricoles desservies.
- Les volumes d'eau estimés par type de culture dans les scénarios, et les modalités d'accompagnement et de suivi des usages envisagés à ce stade
- Un tableau de synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur chacun des sites
- Les réponses proposées en termes d'insertion dans le paysage et l'environnement humain.

Ont ensuite été projetées les esquisses de photomontage réalisées sur chacun des sites, permettant d'appréhender l'insertion des retenues envisagées dans le paysage ainsi que le traitement paysager des abords et des espaces de biodiversité prévus.

Le support de présentation est accessible ici : [\[insérer lien vers page web\]](#)



Échanges

Un représentant d'UFC Que choisir : Quels sont les chiffres sur l'évaporation de l'eau prévue dans les retenues ?

Fabien Groud, chef de projet, bureau d'études CCE&C :

L'évaporation représente environ 1 m de hauteur d'eau dans la retenue à l'année. Elle varie selon la profondeur du bassin, son exposition aux vents et la période de l'année.

Après un calcul global de l'évaporation, tenant compte de la pluviométrie moyenne estimée qui compenserait en partie cette évaporation, la perte d'eau représente environ 20% du volume. Pour donner un ordre de grandeur, par exemple, pour irriguer un volume de 500 000 m³, il faudra ainsi la remplir de 600 000 m³.

Un représentant de l'association Terre de Lène (association de riverains à Coulobres) : Les précipitations servent-elles à remplir la retenue ? Sachant que la quantité de précipitations en 2023 était de 50 mm pour Coulobres

Fabien Groud, chef de projet, bureau d'études CCE&C :

La retenue sera remplie à 100 % par le réseau BRL. La quantité de pluie par rapport aux volumes est anecdotique, elle est uniquement prise en compte pour compenser l'évaporation naturelle, qui variera selon les années : pour une année avec une faible pluviométrie comme en 2024, la perte issue du solde évaporation/pluviométrie aurait été en effet plus importante. 20 % reste une estimation moyenne.

Un représentant de l'association Terre de Lène (association de riverains à Coulobres) : à ce jour, les retenues d'eau existantes pour les pompiers sont vides en été. **Comment le Département peut-il certifier que les retenues resteront suffisamment remplies pour les pompiers ?**

Fabien Groud, chef de projet, bureau d'études CCE&C :

Le gestionnaire de la retenue sera tenu de laisser en permanence à minima 5000 m³ au fond de la retenue. La retenue sera remplie en période hivernale, en accord avec la période d'autorisation de prélèvement sur le réseau Aqua Domitia. Selon les besoins, la retenue pourra être pleine entre le mois de mars, pour irriguer notamment les cultures de printemps et le mois de mai, mois à partir duquel s'arrête la période de prélèvement. L'irrigation restera ouverte jusqu'à atteindre la limite de 5000 m³.

Une représentante du collectif Coord'Eau 34 : Je souligne tout d'abord l'effort déployé pour attester du souci de diversification des cultures qui seraient irriguées par ces retenues.

Néanmoins, le collectif pense que les méthodes actuelles de cultures sur le territoire n'attestent pas de la mise en œuvre de l'ensemble des techniques existantes pour éviter la déperdition d'eau et permettre de ne pas avoir recours à un tel volume d'irrigation, voire d'éviter l'irrigation.

Rappelant que le Département avait annoncé en réunion qu'il ne pouvait pas prescrire le type de cultures à suivre aux agriculteurs, le collectif voudrait savoir si une forme d'engagement, d'obligations, de contractualisation à diversifier les cultures sera mis en place pour accéder à la retenue. Le risque sans ces engagements, est que des personnes soient alors autorisées à utiliser de l'eau destinée à la diversification sans la mettre en œuvre. Ainsi :

- **Quelle est la possibilité du Département pour faire tenir l'engagement de diversification pour accéder à ces retenues ?**

- Le Département s'appuie-t-il sur les Plans Alimentaires Territoriaux pour structurer des filières issues de cette diversification et relocaliser l'alimentation ?
- De quelle manière sont vérifiées les mesures d'enherbement proposées par la Chambre de l'Agriculture, qui ne sont aujourd'hui pas systématiques ?
- Comment le Département accompagne-t-il le respect et la mise en place de ces mesures alternatives de gestion de l'eau ?
- Pourquoi accompagner ces mesures par une solution de stockage, qui nécessite d'amener de la terre non disponible localement, plutôt que d'évaluer d'abord le respect et la mise en œuvre de mesures économes en eau sur le territoire ou encore en subventionnant la formation à la mise en œuvre de ces pratiques ?

Yvon Pellet, vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault :

Le Département aide, accompagne mais ne peut contraindre le propriétaire du foncier à exploiter ses terres d'une manière ou d'une autre.

Au regard du contexte du secteur viticole, l'intérêt de la diversification est bien connu des viticulteurs voire pour certain.e.s, ils l'ont déjà mis en place. Les Plans Alimentaires Territoriaux l'encouragent également en visant un approvisionnement des cantines en produits locaux.

Le Département accompagne également les agriculteurs sur la couverture de leurs sols, sur la recherche de cépages résistants ... L'enherbement est d'ailleurs visible sur certaines parcelles.

Christophe Fournier, Directeur Economie rurale et Agriculture au Conseil Départemental :

On peut aussi évoquer la situation d'urgence vécue sur les Pyrénées Orientales, qui redoute de perdre la moitié de leurs vignobles face au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature, soutenues par la Coord'Eau 34 sont pertinentes, mais le constat est qu'elles ne sont pas suffisantes, car inadaptées aux changements brutaux déjà en cours. La retenue permet justement d'enclencher la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ou de diversification avec un minimum de ressource en eau garantie.

Il faut aussi rappeler qu'aujourd'hui il n'y a pas d'eau, et que la vigne reste la culture la moins gourmande en eau. Ces retenues sont donc une solution pour apporter de la sécurité aux viticulteurs d'aujourd'hui pour leur permettre d'enclencher leur propre diversification.

S'il n'est pas possible d'imposer un type de cultures, des instances de dialogue, de discussions, d'accompagnement à la diversification existent actuellement pour aiguiller et accompagner les agriculteurs qui le souhaitent.

Un représentant des viticulteurs du secteur de Pézenas :

Face au marché viticole tendu, j'ai tenté de planter des oliviers, des céréales, mais sans un minimum d'eau, les cultures ne prennent ou ne tiennent pas.

Je suis déjà engagé sur l'enherbement de mes vignes, j'ai testé l'enherbement en totalité, un rang sur deux/trois, avec ou sans labour ... et malgré cela je ne m'en sors pas.

Un minimum d'eau reste vital pour éviter l'arrachage des vignes.

J'alerte également sur l'enjeu de structurer des filières pour encourager la diversification : il faut pouvoir être sûr de trouver un marché pour se lancer dans certaines cultures ou nouveaux cépages.

Une autre alerte est celle du renouvellement des populations d'agriculteurs : peu de jeunes souhaitent s'investir aujourd'hui. L'enjeu est donc de trouver des bras, et en particulier des jeunes, qu'il nous revient de ne pas décourager de venir à la terre !

Une représentante du collectif Coord'Eau 34 : Le collectif aimerait savoir concrètement, **quelles proportions des cultures viticoles ou autres, sont des surfaces qui bénéficient de ces techniques alternatives de gestion de l'eau, quelle proportion sont irriguées et par quels moyens ?**

Christophe Fournier, Directeur Economie rurale et Agriculture pour le Conseil Départemental :

Le Département finalise un programme de formation dédié à la gestion des sols qui comporte 2 volets sur 3 ans : réintroduire de la matière organique dans les sols et favoriser l'enherbement pour que la pluie s'infilte dans les sols.

L'aide du Département pourrait porter sur 1500 ha / an soit 300 exploitants / an. Ce programme concerne des agriculteurs irrigués ou non. La retenue leur garantirait d'assurer cet enherbement, et viendrait en complément de ces nouvelles pratiques.

Un représentant de l'association Terre de Lène (association de riverains à Coulobres) : **Nous aimerions avoir une visualisation plus précise de la digue et de l'insertion paysagère de ces retenues.** Une meilleure vue d'ensemble permettrait aux membres de l'association de visualiser ce qui les attend et de se positionner sur ce projet qui reçoit un fort rejet sur la commune. L'association est prête à s'opposer à ce projet de retenue sur la commune. A contrario, si celle-ci est déplacée sur Pouzolles, l'association sera rassurée et soutiendra le projet, tant qu'il n'impacte pas les riverains sur Coulobres.

Valérie Andrieu, Directrice Générale Adjointe du Conseil Départemental :

À ce stade de l'étude il n'est pas prévu d'aller plus loin en matière de visualisation que ce qui a été présenté ce soir, mais ces précisions seront réalisées sur les sites sur lesquels les études continueront.

Il est aussi important de revenir sur le terme de « retenues » employé par le Département : Nos retenues sont conçues sans qu'aucun prélèvement dans les nappes phréatiques ne se fasse. Nos retenues seront alimentées uniquement par l'eau disponible en hiver sur le réseau Aqua Domitia, tirant sa sécurité depuis le Rhône.

Un représentant de la Confédération Paysanne : Je note les évolutions sur les parcelles dédiées à la diversification en lien avec le projet de retenues, mais je reste dubitatif sur la concrétisation réelle.

Ces retenues sont majoritairement dédiées à des usages viticoles et je doute qu'un tel investissement public permette d'assurer un revenu décent aux viticulteurs en crise, malgré le retour de l'eau sur les parcelles.

J'aimerais également savoir **de quelle manière le Département assure l'équité de traitement entre les paysans en zones irriguées et ceux en zones sèches qui n'auront jamais d'eau ?**

L'argent public étant issu des impôts, il serait injuste de laisser certains paysans participer (via leurs impôts) au financement de l'eau pour certains confrères, sans recevoir le même traitement.

L'inégalité se retrouve également au niveau du prix de l'eau : certains paysans sont contraints d'irriguer ou d'abreuver leurs animaux avec l'eau du réseau, plus coûteuses que celles et ceux qui passent par BRL.

Yvon Pellet, vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault :

Le Département ne fait pas de promesses vaines et tiendra l'ambition de diversification. Je partage les efforts de diversification existant sur le territoire et notamment sur la commune dont je suis maire (sur des zones irriguées depuis 50 ans, dont l'irrigation a d'ailleurs fait débat à l'époque, mais qui aujourd'hui a permis aux agriculteurs de cultiver des asperges, des courges, et de faire pâturer leurs moutons).

Concernant l'équité, je précise que plusieurs études ont été menées sur le Département et le choix a été fait d'étudier la faisabilité sur des parcelles en présence du réseau BRL. C'est parce que BRL est accessible que l'étude est réalisée sur ces 3 territoires aujourd'hui.

Une représentante du collectif Coord'Eau 34 : Ces retenues restent majoritairement dédiées à la vigne, je m'interroge sur la pertinence de cette solution pour permettre aux viticulteurs de faire face aux aléas rencontrés (choix des cépages pour pouvoir rentrer dans les appellations, gestion de la concurrence étrangère, baisse de la consommation de vin en France, augmentation des gelées extrêmes, développement des ravageurs, bioagresseurs...). **Cette solution participerait-elle réellement à assurer un revenu décent aux viticulteurs en crise aujourd'hui ?** Ne vaut-il pas mieux privilégier la mise en place des solutions alternatives ?

Un représentant des Vignerons Coopérateurs d'Occitanie

L'apport de l'eau est indispensable pour le quotidien des caves coopératives ou vignerons indépendants, qui vivent de leur production.

L'eau est synonyme de récoltes mais surtout de biodiversité, essentielle à toute culture. La vigne a par exemple besoin de prédateurs pour réguler les ravageurs et leur venue dépend de la présence de catalyseurs à savoir des haies, points d'eau...

De même le raisin a besoin d'être juteux et donc contenir assez d'eau pour devenir vin lors de sa récolte à la fin de l'été. La ressource en eau est donc un sujet majeur. Et le débat sur la gestion de cette ressource ne fait que commencer.

Un représentant de la Chambre d'Agriculture

L'enherbement n'est peut-être pas encore systématique sur le territoire, mais il est déjà une réalité. Il est soit naturel, soit semé. La société doit faire davantage confiance aux personnes dont la terre est le métier.

La crise viticole est une réalité, le territoire a connu 2 distillations, des vignes s'arrachent... La diversification est donc envisagée à condition que des débouchés économiques existent et soient soutenues par les pouvoirs publics et les consommateurs, qui participent à encourager la consommation locale en choisissant davantage les productions françaises, même si elles coûtent un peu plus cher.

Valérie Andrieu, Directrice Générale Adjointe du Conseil Départemental :

Nous redisons que cette solution de retenues n'est qu'une solution parmi d'autres. Elles permettent aux agriculteurs de mettre en place des alternatives, impensables sans eau aujourd'hui, notamment en termes de diversification.

Séquence n°2

L'analyse économique et financière

Présentation

La deuxième séquence permettait quant à elle de revenir sur les contributions et demandes faites par le Comité Inter-territoire sur :

- Le **coût d'accès à l'eau** : *coûts pour la collectivité et pour les agriculteurs (coûts d'installation, d'accès, de gestion)*
- La mesure de **l'impact des retenues dans une optique d'intérêt général** : *plus-values économiques autre qu'agricoles, création de richesses non monétaires, viabilité économique pour les exploitants et leurs filières*
- **L'impacts sur le territoire** : *en particulier via la diversification et leur valorisation locale, reposant la question de la répartition des volumes par cultures desservies*

Ont ainsi été présentés :

- Le principe de gouvernance envisagée à ce stade, et la répartition des rôles entre BRL, le Conseil départemental, une future ASA et les usagers privés
- La répartition des coûts d'investissement et d'exploitation entre le Conseil départemental, la future ASA et les usagers
- Les coûts estimés de construction pour les différents scénarios sur les 3 territoires, intégrant les études, la construction des retenues et adducteurs (pris en charge par le Conseil départemental) et les réseaux et pompes (pris en charge par la future ASA)
- Les principes méthodologiques appliquées pour l'analyse économique avec et sans projet, qui doit permettre de mieux mesurer l'intérêt financier et économique pour les usagers de l'eau et pour les territoires concernés (et l'état d'avancement de cette analyse)
- Les résultats intermédiaires de l'analyse de récupération des coûts pour le futur gestionnaire (ASA) et l'explication de ce que comprend le prix de l'eau pour les usagers (achat de l'eau, amortissement des ouvrages, ...)

Le support de présentation est accessible ici : [\[insérer lien vers page web\]](#)

Échanges

Un représentant d'UFC Que choisir : Comment les différents coûts se répartissent-ils entre les différents acteurs ? Et puisqu'une part importante des investissements sera assurée par de l'argent public, que représentent ces coûts pour les habitants de l'Hérault ?

Fabien Groud, chef de projet, bureau d'études CCE&C :

Concernant la répartition des coûts, comme indiqué dans la diapo 56, ils sont répartis de la manière suivante :

- Pour les coûts d'investissement : le Conseil départemental prend en charge la construction de l'adducteur initial de remplissage et chaque retenue ; l'ASA prend en charge les ouvrages à l'aval de la retenue ; les usagers prennent en charge les réseaux entre le point de livraison (« la borne ») et les parcelles, et les différents équipements associés (filtres, vannes de pilotage à la parcelle, goutte-à-goutte, etc).
- Pour les coûts de fonctionnement : le Conseil départemental prend en charge l'entretien de la retenue et l'achat d'eau à BRL ; l'ASA rembourse au Département l'eau d'irrigation injectée dans son réseau, ainsi que les frais énergétiques, la maintenance, l'entretien et les frais administratifs ; les usagers prennent en charge l'entretien de leurs réseaux et équipements.

Christophe Fournier, Directeur Economie rurale et Agriculture pour le Conseil Départemental :

Concernant la contribution des habitants de l'Hérault, on peut faire ensemble le rapide calcul suivant : pour un coût du scénario le plus ambitieux une fois déduites les aides européennes l'investissement représente environ 16 millions d'euros. Rapporté au million d'Héraultais, du territoire, le coût revient à environ 16 euros par Héraultais.e sur 40 ans, soit quelques centimes ($\pm 0,4\text{€}$) par habitant, par an.

Valérie Andrieu, Directrice Générale Adjointe du Conseil Départemental :

Je rappelle que si les études se poursuivent, des dossiers réglementaires seront réalisés et déposés pour garantir l'utilité publique du projet et par conséquent la bonne utilisation de fonds publics avant toute validation définitive de construction. L'ambition du Département est bien d'être au service du territoire, des Héraultais.

Fabien Groud, chef de projet, bureau d'études CCE&C :

L'analyse économique, toujours en cours, vise bien à analyser les retombées d'un tel investissement pour le territoire, afin de veiller à ce que le projet génère plus de richesses sur le territoire qu'il n'en coûte. L'apport aujourd'hui partiellement évalué pour le territoire devra en effet être démontré lors des phases réglementaires et d'enquêtes publiques.

Une représentante de la SAFER :

En tant qu'agricultrice, je ne retire aujourd'hui aucune valeur ajoutée de mon exploitation malgré un travail intense. Peu de professions fournissent autant d'efforts pour si peu de retours sur investissement. Nous en appelons justement aujourd'hui à la solidarité du Département et des Héraultais pour aider les exploitations à s'adapter au changement brutal des conditions climatiques, parce type de projet de retenues, garant selon moi de biodiversité, de souveraineté alimentaire, de maintien des paysages, mais aussi de protection contre les incendies grâce au rôle de coupe-feu des vignes.

Valérie Andrieu du Conseil Départemental confirme que la vigne participe à l'identité culturelle du Département et représente attrait touristique de notre Département. Le tourisme

représente le premier produit intérieur brut du territoire, expliquant également l'ambition du maintien de la vigne sur le territoire.

Yvon Pellet, vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault :

Il ne faut pas oublier également les impacts positifs en termes de tourisme, qui constitue le 1er PIB du Département (l'agriculture étant le 2ème). Le tourisme évolue vers de l'œnotourisme ou encore des fréquentations touristiques de l'arrière-pays, l'enjeu est donc aussi de permettre à ces activités de continuer à se développer au travers d'un paysage attractif.

Un représentant de la Confédération Paysanne : Je m'inquiète également de la transmission des terres et de l'installation de nouveaux paysans, face aux spéculations foncières agricoles, qui entraîne un triplement de sa valeur. **L'arrivée de l'eau ne va-t-elle pas accentuer ces spéculations foncières et un défaut de transmission vers des agriculteurs motivés et animés par le travail de la terre et la diversification ?**

Une représentante de la SAFER :

Le sujet du foncier dépasse le sujet de l'eau qui nous concerne aujourd'hui, mais je rappelle que la SAFER veille à la transmission et au maintien d'un marché foncier accessible au plus grand nombre des agriculteurs.

Yvon Pellet, vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault :

Il faut aussi rappeler le rôle des maires en tant que témoins et garants du prix du foncier, qui doivent avoir une action volontariste pour veiller sur des prix raisonnables et éviter que la spéculation empêche la transmission, en partenariat avec la SAFER.

Un représentant des Jeunes Agriculteurs : Nous rencontrons d'énormes difficultés depuis ces 5 dernières années : gel, sécheresse, absences de récoltes et donc de revenus malgré le travail fourni au quotidien, qui est physique et prenant.

Je remercie le Département de l'Hérault d'accompagner la profession pour faire face à ces aléas et d'étudier la faisabilité de ce projet de retenues qui s'avère vital pour assurer notre avenir et motiver l'installation de nouveaux agriculteurs. Sans eau, la diversification est impossible à tenir, sans parler de la sauvegarde des vignes existantes, moins gourmandes en eau.

Je déplore les accusations régulièrement entendues tout au long de cette concertation à l'encontre des viticulteurs, qui font de gros efforts pour s'engager vers des pratiques plus respectueuses des ressources en eau : achat d'inter-ceps pour limiter l'utilisation de pesticides, contrôles et révisions de certifications environnementales tous les 6 mois, enherbement etc... **Je demande aux citoyens de faire confiance aux professionnels qui travaillent dur et qui ont la passion de la terre, malgré les conditions difficiles.**

Une représentante du collectif Coord'Eau 34 :

En réponse à ce témoignage, je tiens à souligner que les interventions de notre collectif n'ont pas pour but de pointer et critiquer les actions d'une profession, mais bien de débattre sur une solution technique qui divise. Ces différends sur la solution envisagée n'entachent en aucun cas l'empathie et la prise de conscience des difficultés que vivent les agriculteurs.

Le collectif Coord'Eau 34 est d'ailleurs ouvert à des échanges et discussions plus fréquentes avec la profession agricole ou les institutions pour discuter des alternatives possibles.

Un représentant des agriculteurs : L'usage de ces retenues sera-t-il permis pour d'autres usages, comme des communes qui souhaitent arroser des jardins partagés par exemple ?

Yvon Pellet, vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault Oui, l'utilisation par les communes et la DFCI est prévue et intégrée dans les besoins identifiés dans le cadre de ce projet. Qui plus est, dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux, le Département aide les communes pour la remise en culture de parcelles en friches, pour accompagner le projet d'approvisionnement locaux pour les cantines scolaires.

Séquence 3

Les prochaines étapes



A l'issue de ce 3^{ème} Comité inter-territoires, les « scénarios de faisabilité » seront finalisées pour le Comité Stratégique. Ce comité stratégique, présidé par le président du Département Kléber Mesquida et le Vice-Président Yvon Pellet, est composé des services de l'État, de l'Agence de l'eau, des communes concernées, des représentants de la profession agricole, du milieu associatif et des experts sur le domaine de l'eau. C'est ce comité stratégique qui statuera sur la poursuite ou non des « études avant-projet (AVP) » sur les différents territoires.

Si la poursuite des études AVP est validée, plusieurs volets seront lancés :

- Des **études techniques** (incluant les inventaires naturalistes, les relevés topo et géologiques détaillés) pour approfondir et détailler la conception des ouvrages et le tracé des réseaux ;
- Des **études économiques** pour finaliser les hypothèses présentées aujourd'hui ;
- La **reprise des enquêtes agricoles** et autres usagers potentiels non-agricoles pour stabiliser les besoins en eau définitifs à dimensionner, au vu de leur réel cout d'usage ;
- Des **reconnaisances archéologiques**.

En parallèle, des dossiers administratifs, règlementaires seront élaborés, pour demander les autorisations environnementales et l'utilité publique de ou des ouvrages.

Conclusion

Yvon Pellet, *vice-président à l'économie agricole et à l'aménagement rural pour le Conseil Départemental de l'Hérault*, remercie les participants à ce comité et aux réunions publiques qui permettent d'expliquer, de dialoguer, d'écouter pour bâtir, petit à petit, un projet commun.

Aujourd'hui, il est encore difficile de donner un avis final, il reste du travail à mener pour valider ou non ces projets. Au regard de l'état des finances publiques aujourd'hui, nous ne pourrions certainement pas tout réaliser d'un coup mais notre volonté, même si elle n'est pas partagée par tous, est de préserver la dimension agricole et viticole de l'Hérault, que nous ne voulons pas voir tourner en friche. Nous avons cette volonté de dialogue, de réalisation et d'offrir une perspective aux jeunes agriculteurs qui veulent se lancer.

Le Département veut continuer à travailler et échanger avec tous les acteurs. Yvon Pellet remercie également l'ensemble de la Direction de l'économie rurale et agricole qui œuvre au quotidien à l'avancée des études, aux côtés des équipes de CCE&C, COGITE, SCP et Idées Communes.

Valérie Andrieu, *Directrice Générale Adjointe en charge du Développement de l'Economie Territoriale Insertion Environnement pour le Conseil Départemental de l'Hérault*, remercie également les participants et souligne l'apport de ces phases de concertation qui étaient riches, et dont les conclusions permettent d'alimenter le projet, d'appuyer les besoins en diversification et de le co-construire pour qu'il corresponde au mieux aux besoins des territoires.

Pour terminer, une citation :

« La coopération, c'est mettre les conflits au travail. » - Julien Perdrigeat